



GÉNÉRATION
FORÊTS



Monsieur le Ministre,

Mesdames, messieurs les élus,

Mesdames, messieurs,

L'année dernière à votre assemblée générale les personnels de l'ONF vous faisaient part de leur inquiétude suite aux annonces de Bercy de transférer sur les commune forestières une charge de 50M€. Les 20 premiers millions pris en charge par l'ONF, la négociation pouvait s'ouvrir.

A la tribune on pouvait observer, **qu'une** belle unanimité se dégagait alors, en soutien à l'ONF et au Régime forestier. La négociation devait être politique et nous devons vous avouer que cette annonce nous rassurait plutôt.

Comment un politique pouvait-il sérieusement durant la négociation, mettre à mal à nouveau le gestionnaire de la forêt publique, au vu des enjeux sociaux environnementaux, économiques et politiques ?

Depuis, la négociation a eu lieu. Nous constatons à ce jour qu'elle n'a pas été politique.

Comme dans un match de boxe, le premier qui a frappé prend souvent le dessus. Ici c'est Bercy qui a frappé le premier et qui impose sa Loi, sans tenir compte de la réalité forestière ni de celle des communes. Mais le match n'est pas fini...

Le projet de COP 2016-2020 qui nous a été remis le 30 septembre et qui sera présenté au CA ONF du 8 octobre confirme la volonté de transformer en profondeur notre établissement. Pour l'intersyndicale des personnels de l'Office national des forêts que nous représentons aujourd'hui, ce projet est

catastrophique à plus d'un point. Nous ne citerons ici que quelques exemples pour en illustrer les raisons.

Le financement

- Depuis sa création, le financement de l'ONF est assis sur les recettes des ventes de bois et sur un versement compensateur régulièrement rogné. Ce modèle économique, déséquilibré, incomplet et instable est arrivé à son terme. Il est pourtant maintenu comme si les 8 années de déficit sur les 10 dernières années n'avaient pas existé. Un tel aveuglement peut rendre dubitatif sur la volonté réelle de l'Etat de soutenir l'ONF.
- En parallèle, l'Etat reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre : sous la forme du CAS-pension 105M€ des 140 M€ du versement compensateur...
- Pour autant ce projet de COP 2016-2020 a exclu toute recherche de financement alternatif, seule solution afin de garantir durablement l'ensemble des missions permettant d'assurer sur l'ensemble du territoire une gestion forestière équitable, adaptée et de qualité.
- En conservant le même modèle économique pour l'ONF, sans apporter de solutions nouvelles et de consolidation pérennes, ni supprimer certaines charges, le gouvernement condamne à court terme l'ONF qui assure pourtant l'approvisionnement à hauteur de 40% de la filière bois, et la mise en œuvre du Régime forestier pour les communes.
- L'endettement de l'ONF est mis en exergue comme un poids conséquent et une faiblesse budgétaire. C'est vrai ! Nous en sommes conscients. Pourtant, nous n'oublions pas les raisons et les décisions politiques qui ont conduit l'ONF dans cette situation fragile. Ni l'Office, ni ses personnels n'en sont responsables, alors même qu'ils en payent encore les conséquences !
- La vente de FD de moins de 150ha, annoncée dans la presse économique, serait présentée comme une solution pour désendetter l'ONF ! C'est impensable ! C'est contraire au Code forestier et surtout opposé à l'esprit d'une politique forestière nationale pour le maintien d'un état boisé pérenne et multifonctionnel ! Cette solution n'assure aucun avenir ni pour la forêt publique ni pour l'ONF...

Les effectifs

Une bonne nouvelle, les effectifs ne baisseront plus après 2016.

Mais avant, la diminution de l'emploi aura été le seul point respecté dans le dernier contrat. Même ce signe de l'arrêt des suppressions d'emplois dès 2016 n'a pas été donné.

Alors que les effectifs de l'ONF ont baissé d'un tiers en 25 ans, sous un affichage de maintien des effectifs globaux et du maillage territorial, le projet de COP 2016-2020 :

- Prévoit une diminution des services spécialisés et de soutien avec un transfert de tâches supplémentaires aux personnels de terrain ce qui pose des problèmes d'efficacité et de disponibilité, en interne comme vis à vis des communes.
- Affiche de manière trompeuse un maintien des effectifs par un transfert de missions vers les ouvriers, supposé compenser la diminution des travaux prévisibles vu l'étranglement financier des communes. Il s'agit là d'un leurre, puisqu'il compense à la fois le déficit de personnels de terrain, dénoncé depuis plusieurs COP par les personnels de l'ONF et des nouvelles tâches spécialisées attribuées aux AP, qui les éloigneront encore plus des communes.
- Le projet de contrat prévoit même une diminution du maillage territorial, contrairement à la résolution du CA de juin 2013, qui a lancé de longues négociations internes et qui ont abouties à stabiliser le nombre d'UT à 320. Un engagement peut-il être ainsi balayé deux ans seulement après qu'il ait été pris ?

La gestion forestière

Force est de constater Mesdames et messieurs les Maires de forêts communales de – de 250ha productifs, que vous n'intéressez malheureusement plus grand monde.

- Est prévu la baisse de qualité des aménagements forestiers, pourtant document unique de gestion depuis la Loi de 2014. Un simple document avec les coupes et les travaux à faire devrait a priori vous convenir maintenant...

- Et pour la forêt domaniale, il est tout simplement prévu de se séparer de certaines forêts. On nous parle des petites, mais nous serions curieux que Monsieur le Ministre nous dise ce qu'est une petite forêt. Il est même prévu que l'argent serve au réinvestissement. La forêt doit donc payer la forêt. Curieuse approche qui marque un changement profond de la politique en matière forestière.

Nous arrêterons ici les exemples, la lecture d'un tel projet nous accable mais renforce notre détermination à ne pas laisser faire. Nous savons que vous, maires des communes forestières vous partagez les mêmes inquiétudes et la même colère face à la casse qui se profile.

Nous sommes tous exaspérés de voir des projets tenant si peu compte de la réalité des acteurs de terrain.

Les personnels de l'ONF n'aspirent qu'à une chose : faire un travail de qualité dans les forêts publiques au profit des générations futures dans un cadre qui assure durablement la pérennité de leur établissement.

A l'aube de la COP 21, nous ne pouvons pas nous résigner à ce que la prise en compte des multiples services rendus par les forêts publiques, rétribués à leur juste niveau, ne permette pas d'en financer la gestion.

Si ce projet de Contrat n'est pas sérieusement remanié, la forêt et l'intersyndicale des personnels de l'ONF s'inviteront aux débats de la COP 21. On ne peut s'enorgueillir avec raison, d'organiser une conférence mondiale sur le climat et d'abandonner 27% de son territoire.

Nous vous remercions.

L'intersyndicale ONF

Nancy, le 2 octobre 2015